



Rapporteuse : Tatiana Desmarest

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans un environnement géopolitique tendu, la France a renforcé sa politique de défense avec une Loi de programmation militaire 2024-2030 dotée de 413,3 Mds €, visant à accroître sa souveraineté et son autonomie stratégique.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, forte de son tissu économique et de son écosystème d'innovation, entend prendre toute sa place dans la dynamique nationale, avec une convention de partenariat avec le ministère des Armées (MINARM). Celle-ci affirme l'ambition d'agir de manière commune pour mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'activité des entreprises dans le secteur de la défense. Elle porte également des dispositions pour renforcer le lien entre le territoire et l'armée.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite s'inscrire dans cette dynamique en :

- soutenant son industrie dans l'accès aux marchés de la défense,
- renforçant le lien armées-nation,
- accompagnant la transformation de la Base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains.

Avis du CESER

Le CESER salue la mobilisation de la Région sur ce sujet, même si cette convention ne fait que formaliser de nombreuses actions déjà conduites en faveur des entreprises travaillant pour le secteur de la défense.

Sur le plan économique, cet accord représente une opportunité pour notre territoire, dans tous les domaines d'activité, y compris hors industrie de l'armement (BTP, artisanat). Ainsi près d'1,5 milliard d'euros seront investis pour moderniser et adapter la base aérienne 116 de Luxeuil, en particulier ses infrastructures opérationnelles et de vie. Il sera aussi l'occasion de permettre à certaines entreprises fragilisées par des mutations (automobile notamment) d'accéder à de nouveaux marchés, avec des personnels techniques qualifiés, qui peuvent être rapidement opérationnels pour cette filière.

L'analyse du rapport soulève cependant un certain nombre d'interrogations. Il est par exemple difficile d'identifier les moyens financiers, organisationnels, humains qui pourront être actionnés afin de mettre pleinement en œuvre la convention.

Le potentiel industriel régional n'apparaît pas non plus clairement. Existe-t-il une cartographie des entreprises liées spécifiquement au domaine de la défense, ou susceptibles d'orienter une partie de leur production vers ce secteur ?

Sur le plan des compétences, la Région doit se structurer pour répondre aux besoins de la défense. Aussi pourrait-il être envisagé de mettre en place une filière de formation courte aux métiers de ce secteur, en lien avec les GRETA, l'AFPA, les lycées professionnels.

Il serait aussi nécessaire de clarifier les stratégies de production pour les entreprises.

Le CESER souligne que le Conseil régional devra accompagner les entreprises dans leurs recherches de financements européens.

Enfin, la Région pourrait mettre en place une feuille de route dédiée à la défense, comme elle l'a fait pour d'autres secteurs stratégiques.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 9 contre, 6 abstentions.

Déclarations

Richard Béraud, au nom de la CGT

Dans cette "convention Défense", le rapport du Conseil régional aborde quatre aspects distincts qui sont par ailleurs évoqués dans l'avis qui nous est proposé.

Rappelant les enjeux géopolitiques du moment, elle occulte les politiques récentes en matière de défense qui ont conduit à renforcer le poids des États-Unis en Europe (la France participe au commandement intégré de l'OTAN depuis Sarkozy), même si ceux-ci soufflent le chaud et le froid aujourd'hui quant à leur participation. Elle occulte l'absence de réponse à l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, elle occulte enfin les misères intérieures de notre Président de la République qui cherche une nouvelle légitimité sur la scène internationale. Ainsi après un réarmement démographique souhaité, le voici proposant un réarmement militaire sine die aux côtés de ses voisins européens qui se dotent de matériels américains.

Le deuxième aspect relève de ce que d'aucuns appelaient le complexe industrialo-militaire qui, largement soutenu par l'État fédéral, a permis des avancées conséquentes à la recherche américaine.

Rappelons ici que depuis plus de vingt ans notre organisation revendique que le budget de la recherche publique représente 4% du PIB. Il n'en est encore aujourd'hui qu'à 2,2% ! Faut-il en appeler à guerroyer pour favoriser la recherche ?

L'avis proposé s'interroge sur "les moyens financiers, organisationnels, humains qui pourront être actionnés afin de mettre pleinement en œuvre la convention". D'autant que des entreprises sont déjà prêtes ou dans l'attente face aux marchés potentiels qui pourraient s'ouvrir, et parmi elles, des entreprises de la sous-traitance : la question de la conditionnalité des aides se posera une nouvelle fois de même que celle de la nature des accompagnements régionaux.

Le troisième aspect porte sur le renforcement des liens armée-nation. Après les rallyes citoyens de 2002, les classes défenses de 2016 (il en existe 475 aujourd'hui), le SNU intégré au plan "Ambition armée-jeunesse" de 2021 est devenu une des pierres angulaires du "réarmement civique" d'une partie de la jeunesse (surtout celle des quartiers populaires...). À quand le retour des bataillons scolaires de Paul Bert ! Mais ce n'est pas de campagnes de recrutement et de propagande grossière des différents corps d'armée dont a besoin notre jeunesse. Non, c'est de moyens pour une école qui fait vivre la démocratie collégienne et lycéenne, vectrice d'émancipation et de citoyenneté.

Enfin le dernier aspect aborde l'engagement de la Région au côté des collectivités territoriales pour le développement de la base de Luxeuil et sur ce point nous rejoignons les propos de l'avis.

D'aucuns clament que pour maintenir la paix il faut préparer la guerre, ce n'est pas l'orientation de notre organisation. Nous ne voterons pas l'avis.

Nicole Guyot, au nom de la CCIR

Sur cette Convention de Partenariat Défense, nous tenons simplement à rappeler les expertises des CCI en matière d'accompagnement des entreprises qui de plus ont un lien de proximité avec les industriels. Cet accompagnement des entreprises en matière de Défense est l'une des priorités de notre réseau National.

Comme cela a déjà été et va être sur tous les territoires, des manifestations CCI avec la DMD et la Préfecture permettent déjà de mobiliser les entreprises sur ce sujet. Les entreprises leur font confiance pour leur gage de sérieux dans l'accompagnement.

Leur rôle :

IDENTIFICATION-MOBILISATION des Entreprises

INFORMATION et ACCOMPAGNEMENT

Organisation de journées d'information sur les besoins, les procédures d'achat et les opportunités de marché.
Accompagnement individualisé.

ANIMATION de la CONVENTION NATIONALE DÉFENSE

Participation d'un réseau régional de la base industrielle et technologique.

SOUTIEN À LA DIVERSIFICATION, à L'INNOVATION

Travail en lien avec les pôles de compétitivité, AER, Clusters...

VEILLE et INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Les CCI jouent un rôle stratégique sur les besoins de la Défense et les évolutions réglementaires, notamment en matière de cybercriminalité.

En conclusion, les CCI ne peuvent qu'être en accord avec cette Convention et souhaitent faire part une nouvelle fois de leur collaboration aux côtés de la Région BFC.